



travaux sur extension de lot de copropriété

Par **cgxnea**, le **29/11/2019** à **05:36**

Bonjour, nous sommes 4 copropriétaires et un des copropriétaires a fait une extension sur son lot (bureau au premier niveau et garage fermé au sous sol) il y a 2 ans. Est ce que les travaux d'entretien/réparation sur cette extension doivent être financés par tous les copropriétaires ?

De plus, l'accès à la copro se fait par un portail commun pour les 4 lots. Comment se répartit les charges d'entretien de ce portail ? en 4 parts égales ou au prorata des tantièmes ?

Par **Rambouillet**, le **29/11/2019** à **07:48**

Bonjour,

Pour le premier point : est ce que cette extension a été autorisée par une AG et a entraîné une modification du RdC et de l'EDD ?

Pour le second point, c'est le RdC qui s'applique... Est ce que celui ci a prévu quelque chose ?

Pour la répartition des charges de cet équipement commun, il y a 2 écolles (tranchées par les RdC) : soit aux tantièmes, soit à l'utilité (dans votre cas 1/4 chacun)....